



Tables Rondes Assuétudes
Communauté Française

Projet d'Analyse de Substances Psychotropes

Modus Vivendi ASBL

Table des matières

Introduction

1. Le constat

2. Le projet d'analyse de substances psychotropes

2.1. Cadre du projet

2.2. Objectifs

2.3. Mise en place du projet

2.4. Les méthodes utilisées

2.4.1. Réaction colorimétrique dites de « Marquis »

2.4.2. Réaction colorimétrique après séparation par chromatographie sur couche mince

2.4.3. Chromatographie gazeuse ou liquide couplée à la spectrométrie de masse

2.5. Intérêts du projet : outil de contact et participation au système d'alerte précoce

3. Les études réalisées sur le sujet

4. Le Testing au regard des principes juridiques

5. Le Testing au regard de la politique belge

6. Les expériences similaires en Europe

7. L'expertise de Modus Vivendi

Bibliographie

INTRODUCTION

Tout marché noir pose immédiatement le problème de l'adultération des produits.

La question est plus complexe encore concernant les drogues de synthèse, en raison du développement dans les années 70 des Designer Drugs (synthèse des drogues « sur mesure »).

Aujourd'hui, tout un chacun peut trouver sur internet quelques recettes simples de fabrication de substances psycho-actives. Si nous y ajoutons les aléas de la chimie clandestine ou domestique c'est plusieurs centaines de molécules psycho-actives qui peuvent apparaître, sans compter les intermédiaires de synthèse ou les produits de dégradation aux propriétés méconnues de tous.

De ce fait, personne ne peut savoir quels produits adultérant ont été employés aux différents niveaux du circuit de fabrication, de commercialisation et de distribution, ni même dans quelle proportion se trouve la substance recherchée (si tant est qu'elle soit présente), à moins d'analyser ces produits.

1. LE CONSTAT

L'usage de ces nouvelles drogues de synthèse est un phénomène qui concerne environ 100 000 jeunes en Communauté française de Belgique. Ceux-ci ont majoritairement entre 15 et 30 ans et, pour la moitié des usagers, la consommation s'arrête après 2 ans ½ en moyenne.

Les informations maîtrisées par les consommateurs de ces substances sont principalement véhiculées par les pairs ou issues d'une expérience personnelle. Pour ces raisons, elles relèvent parfois de l'ordre de la croyance, sont quelquefois dénuées d'un fondement objectif ou mettent en cause la véracité des informations médicales.

La méconnaissance des risques liés à ces usages et la méconnaissance des produits contenus dans des pilules vendues pour de l'ecstasy sont responsables chaque année de décès. Chaque week-end les services des urgences des hôpitaux situés à proximité de lieux de consommation doivent prendre en charge des personnes souffrant des conséquences de consommation de pilules d'ecstasy et de leur mélange avec l'alcool, et autres drogues. D'autres sont victimes d'accident de la route, de grossesses non-désirées, d'infections sexuellement transmissibles liés ou partiellement liés à leur consommation.

Si, pour la plupart des consommateurs, cette consommation restera occasionnelle et brève dans leur vie, pour certains, la consommation deviendra compulsive, intensive, abusive avec des conséquences sévères tant au point de vue de leur santé physique et mentale que sur le plan social et économique.

Vivant leur consommation comme « non problématique », ces usagers de produits psychotropes sont quasi absents des structures de prévention et d'aide. Ils ne reçoivent donc aucune information quant aux risques liés à l'usage de drogues, et n'ont pas l'opportunité d'entamer un dialogue sur leur consommation. Ce public jeune est donc peu en contact avec les structures d'aide et de soins.

Or il existe des possibilités de réduire les risques d'accident et le développement d'usages problématiques. Il apparaît nécessaire de mettre en place des politiques complémentaires de santé publique parmi lesquelles la réduction des risques et l'analyse de produits. Il est en effet important d'élargir l'approche de la prévention - en complémentarité à la prévention de l'usage - vers une culture du souci de soi et des autres. Une information des consommateurs à travers un dialogue de confiance, l'analyse des produits psychotropes et le système d'alerte précoce contribuent à cet objectif.

2. LE PROJET D'ANALYSE DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES

2.1. Cadre du projet

Subsidiée par le Ministère de la Santé et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française depuis plus de 10 ans, l'analyse de produits psychotropes, appelée vulgairement *Testing*, s'inscrit dans la politique de Santé Publique recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé et développée tant par l'Union européenne que par le gouvernement fédéral et les entités fédérées en charge des matière drogues.

L'analyse de produits ne se justifie que dans le cadre de projets de réduction des risques plus larges, dont elle constitue un outil parmi d'autres. Il ne s'agit pas de faire une action de *Testing* hors-cadre mais toujours accompagné d'information, de distribution de brochures, de matériel de prévention lors d'un entretien individuel et personnalisé et de relais vers des institutions spécialisées.

Dans le cadre de ces activités de réduction des risques, le *Testing* constitue une réelle plus-value : meilleurs contacts avec les usagers, meilleure qualité de l'information.

2.2. Objectifs

L'objectif général est :

Réduire la morbidité et la mortalité liées à l'usage des drogues consommées en milieu festif. .

Les problèmes de santé (déshydratation, hyperthermie, perte d'appétit, augmentation de la pression sanguine, nausées, etc.) sont liés au produit lui-même, à l'absence de contrôle sur le contenu des produits, aux modes d'usage et à des facteurs individuels. Nombre de ces accidents sont évitables, notamment par une information correcte des usagers.

Les objectifs opérationnels sont :

- Faciliter et améliorer le contact avec un public a priori peu réceptif aux messages de santé diffusés par les professionnels
- Améliorer les connaissances, attitudes et comportements des usagers de drogues afin de réduire les risques liés à la consommation et donner ainsi aux usagers les moyens de gérer leur consommation de manière plus responsable.
- Améliorer l'accès des usagers problématiques à des services de prise en charge adaptés.
- Collecter des données sur les produits consommés ainsi que sur leurs modes et contextes d'usage et nouvelles tendances.
- Contribuer au système d'alerte précoce en diffusant des messages d'alerte sur des substances /pilules plus particulièrement toxiques
- Améliorer nos connaissances sur l'impact social et sanitaire de l'usage de substances illégales et des usages associés.

2.3. Mise en place du projet

Le projet vise l'utilisation de l'analyse de substances psychotropes dans deux contextes d'intervention spécifiques et complémentaires : en milieux festifs et hors milieux festifs.

L'analyse de substances au point fixe - hors milieu festif - permet aux usagers qui ne fréquentent pas ces endroits d'y avoir accès mais aussi d'ouvrir un espace plus propice à la discussion et augmente les possibilités d'analyse avant consommation. Ce lieu d'accueil constitue également un lieu de relais vers le secteur de la prise en charge thérapeutique pour les consommateurs qui en font la demande. Le *Testing* mobile en milieu festif, de son côté, donne un meilleur accès aux populations plus jeunes qui se procurent leur(s) produit(s) sur le lieu de la fête.

En milieu festif, les premières actions de réduction des risques incluant l'analyse de produits psychotropes ont été mises en place en festival en 1998, sur base des expériences réalisées dans différents pays européens.

Ces actions se sont poursuivies durant 5 ans dans des événements festifs de grosse ampleur. En 2002, le projet a dû être interrompu pour des raisons politiques.

En 2005, l'analyse de produits psychotropes a été proposée pour la première fois en lieu fixe, dans les locaux de Modus Fiesta (lieu d'information et de relais pour usagers de drogues festives). Elle a également pu être réorganisée en milieu festif lors de grands festivals en Communauté française et en collaboration avec la Ville de Mons dans des méga dancings du Tournaisis. Concernant les mégadancings, aucun test n'a été effectué sur place ; les échantillons récoltés ont été analysés en laboratoire. Le projet a à nouveau été interrompu en 2006, pour des raisons budgétaires cette fois.

Le *Testing* a repris depuis juillet 2009 et a pu être proposé dans deux événements festifs et au point fixe (Modus Fiesta).

2.4. Les méthodes utilisées

Nous utilisons actuellement trois méthodes d'analyse.

2.4.1. « Réaction colorimétrique dite de Marquis »

Type d'analyse : analyse présomptive s'inscrivant dans un processus de reconnaissance colorimétrique des produits

Délai d'analyse : 1 minute

Lieux : au lieu fixe et en milieu festif

Critères requis pour réaliser l'analyse : 1 journée de formation en interne

Description : il s'agit d'une réaction colorimétrique, datant de 1906, réalisée avec un réactif chimique fabriqué sur mesure (Marquis) permettant de réaliser des analyses présomptives. Il ne sert en aucun cas à décrire le contenu du produit mais peut donner une indication sur la présence ou non de certaines molécules (MDMA, MDA, MDEA, 2CB et amphétamines). Son utilisation dans des conditions de terrain est aisée, il ne nécessite pas de compétences techniques spécifiques. Il comporte d'importantes limites : il ne donne aucune indication sur la concentration du produit, n'indique pas si d'autres substances actives sont également ou uniquement présentes. Il s'agit donc principalement d'un outil pédagogique de contact qui souligne l'absence d'information sur les produits qui circulent.

2.4.2. « Réactions colorimétriques après séparation par chromatographie sur couche mince »

Type d'analyse : analyse qualitative

Délai d'analyse : 1 heure

Lieux : au lieu fixe et en milieu festif

Critères requis pour réaliser l'analyse : du personnel qualifié tel que technicien de laboratoire, chimiste analyste, pharmacien ou biologiste

Description : il s'agit de réactions colorimétriques réalisées après séparation des produits contenus dans l'échantillon, séparation sur couche mince (gel de silice ou autres supports), en fonction des propriétés physico-chimiques des produits. Cette technique est rapide : une heure. Elle permet de rendre un résultat qualitatif d'après une base de données qui s'étoffe avec le temps mais ne permet pas de rendre un résultat quantitatif, d'où l'intérêt dans certains cas de la coupler avec l'analyse en

laboratoire (*voir plus bas*). Elle nécessite un matériel de base et d'entretien peu coûteux ainsi qu'un analyste professionnel dans des conditions d'analyse minimales.

2.4.3. « Chromatographie gazeuse ou liquide couplée à la spectrométrie de masse »

Type d'analyse : analyse qualitative et/ou quantitative

Délai d'obtention du résultat : analyse différée, le délai dépend du laboratoire (minimum 24h)

Lieu : en laboratoire

Critères requis pour réaliser l'analyse : technicien de laboratoire, chimiste analyste, pharmacien ou biologiste + la machine

Description : il s'agit de techniques de séparations des différents composés de l'échantillon selon leurs affinités pour un vecteur (gaz ou liquide) au travers d'une colonne chromatographique puis détection par absorption dans l'UV ou spectrométrie de masse (chaque molécule possède un profil particulier). Cette technique est lente et nécessite des professionnels dans un laboratoire. Les techniques employées permettent la détection et la quantification des principaux composés actifs présents dans l'échantillon.

Une quatrième méthode, la HPLC, est utilisée dans certains pays. Elle fournit un résultat qualitatif et quantitatif des substances psychoactives présentes dans le produit analysé. Cependant, son prix d'achat élevé et la présence nécessaire d'un analyste professionnel la rend actuellement trop onéreuse pour nos services.

Entre 1998 et 2006, nous proposons une analyse basée sur le couplage du *Testing* sur site au moyen du test Marquis et de l'analyse en laboratoire par chromatographie gazeuse avec spectrométrie de masse, méthode développée et éprouvée par le Trimbos Institute¹.

Depuis 2009, nous avons opté pour un couplage de l'analyse sur site par chromatographie gazeuse en couches minces avec **l'analyse en laboratoire par chromatographie gazeuse avec spectrométrie de masse, cette dernière étant** limitée aux échantillons suspects.

2.5. Intérêts du projet: outil de contact et participation au système d'alerte précoce

- *Le Testing est un outil particulièrement intéressant : outre le fait qu'il encourage les consommateurs à ouvrir un espace de réflexion sur leur consommation, cette action permet de collecter de manière fiable des informations tant sur les produits que sur les pratiques des usagers, informations qui permettent de répondre adéquatement à leurs préoccupations en collant au plus près à leurs réalités.*

Une mise en commun des informations collectées permet également aux professionnels de la santé d'adapter leurs actions et d'être au courant des produits et des pratiques de consommation.

Dans un premier temps, l'analyse de produits s'avère un outil remarquable pour approcher et entrer en relation avec un public peu en contact avec les structures d'information et d'aide. Il est une **opportunité unique d'entamer un dialogue en confiance entre l'utilisateur et le professionnel**. Celui-ci est l'occasion :

- de rappeler de manière générale les risques liés aux produits, aux modes d'usage et que toute consommation comporte des risques ;
- de rappeler le caractère illégal de cette consommation ;
- d'informer de manière très concrète des risques en partant des résultats de l'analyse du produit apporté par l'utilisateur ;

¹ Trimbos-instituut: Netherlands Institute of Mental Health and Addiction.

- d'encourager les usagers à développer un esprit critique, de la lucidité et une attitude réfléchie face à leur consommation ;
- pour l'usager, de (se) poser des questions sur sa consommation et d'exprimer ses éventuels problèmes et demandes d'aide.

Si les brochures de Réduction des Risques permettent de donner une information générale sur un produit pur (MDMA, cocaïne,...) que l'on ne retrouve jamais comme tel sur le marché des drogues, le *Testing* quant à lui a la particularité de s'adresser à l'usager qui s'apprête à consommer. Il permet d'adapter les conseils de Réduction des Risques en fonction du consommateur et du produit réel testé.

- *Dans un deuxième temps, le **Testing contribue au système d'alerte précoce** (Early Warning System) mis en place par le gouvernement fédéral : si le produit analysé apparaît comme particulièrement dangereux, ou comporte des composants nouveaux ou inattendus, une information est largement diffusée vers les consommateurs et vers les intervenants santé.*

Le *Testing* permet d'identifier la substance et les produits de coupe réellement consommés par les usagers. Cette identification s'éloigne de celle effectuée lors des saisies des forces de l'ordre. Réalisée en amont de la chaîne de vente, l'analyse des saisies s'effectue sur des produits moins coupés qui subiront encore plusieurs manipulations avant d'atteindre les consommateurs. De plus, dans le cas des saisies policières, les résultats sont rendus publics plusieurs mois après que le risque sanitaire soit passé.

Lorsque la substance analysée (en laboratoire) est particulièrement « dangereuse » (effet inattendu, nouvelle substance, effets démultipliés,...), ou induit des comportements nouveaux (mode de consommation, contexte de consommation,...), une information est diffusée plus largement vers les intervenants, les médias et les consommateurs de drogues. L'ensemble des résultats des analyses de laboratoire est transmis au Point focal Belge du Réseau Reitox situé à l'Institut Scientifique de Santé publique (ISP).

Durant les périodes d'effectivité du projet, le *Testing* a contribué jusqu'à 50% à la découverte des produits particulièrement nocifs signalés par des alertes précoces au niveau national et au niveau européen.

Enfin, l'expérience montre que les messages d'alerte sont jugés plus crédibles et sont mieux acceptés par les consommateurs quand ils sont émis dans le cadre du *Testing* et/ou quand ils proviennent de pairs.

3. LES ETUDES REALISEES SUR LE SUJET

Selon une étude de l'OEDT en collaboration avec CHECKIT (programme de pilltesting autrichien) datant de 2001 et faisant référence à l'ecstasy, ce type de programme reçoit un accueil favorable auprès du groupe cible consommateur. Toujours selon l'étude, les résultats des programmes de pilltesting tentent à montrer que les consommateurs sont mieux informés et qu'il y a une augmentation des comportements de consommations plus conscientisés. Il est également mentionné que ces programmes ne stimulent pas la consommation d'ecstasy et dans certains cas, diffèrent ou annulent la consommation du produit lorsque sa composition révèle d'autres risques que ceux déjà connus par le consommateur. Au même titre que les systèmes d'échanges de seringues, ce type de système peut apporter une réelle plus-value pour le consommateur et le grand public.

Suite aux résultats de cette étude, l'OEDT a pris la position suivante : " *Ce type d'intervention est déterminant pour aider les décideurs politiques et les professionnels de la prévention et du travail de rue à mieux connaître les nouvelles substances et les tendances en matière de consommation et, partant, à maintenir leur crédibilité vis-à-vis des usagers de substances psychotropes bien informés. Grâce aux informations obtenues par le biais de test de comprimés sur le terrain, les systèmes nationaux d'alerte rapide pourraient enrichir leurs données sur les contextes sociaux de ces types d'usage de drogues en examinant, notamment les facteurs suivants : qui consomment de telles substances? Quelle information peut être communiquée aux consommateurs potentiels de manière utile et efficace ?*

Il est désormais nécessaire de mener des études d'évaluation supplémentaires pour apporter les preuves scientifiques des effets protecteurs des tests de comprimés sur le terrain. À l'heure actuelle, rien ne permet d'affirmer que ces tests encouragent la consommation de drogues ou qu'ils soient utilisés par les trafiquants à des fins de marketing."²

L'article de Benschop (2002)³ portant sur les initiatives en la matière dans trois villes à savoir Amsterdam, Hanovre et Vienne rapporte les mêmes conclusions.

Concernant le testing des drogues illicites : atteindre des groupes cibles se trouvant hors des circuits de soins, meilleure écoute des conseils en matière de santé lorsqu'ils sont délivrés dans le contexte du pilltesting, augmentation des comportements plus sains, analyse et monitoring du marché de la drogue, non stimulation de la consommation et accès aux soins à bas seuil.

Par ailleurs, il apparaît que les consommateurs sont peu informés des risques liés à la consommation et du produit en général. Cette consommation s'accompagne souvent d'alcool et de cannabis.

Une **étude du VAD de 2007** met en avant que c'est la combinaison de l'ecstasy avec d'autres drogues légales ou illégales qui provoquent le plus d'intoxications.

L'évaluation du projet pilote de Modus Vivendi datant de **2005** a été, pour sa plus grande partie, réalisée par l'asbl **Promes de l'Institut de Santé publique de l'ULB** qui en a développé le protocole. Les résultats de cette étude indiquent d'une manière fort générale que les consommateurs ont, dans l'ensemble, perçu le pilltesting comme un message d'alerte et une information objective. En cas de substance douteuse, les testeurs rapportent plus de comportements favorables à la santé, comme ne pas consommer, se renseigner sur les risques encourus et changer de fournisseurs, que les non testeurs.

En conclusion, l'étude tend à montrer que le pilltesting est dans l'ensemble bien perçu comme une alerte de la part des consommateurs. Elle indique également que des actions de réductions des risques doivent être poursuivies au vu de la consommation concomitante d'alcool, de tabac et de cannabis. Le rapport de Prevttech (2004) rapporte aussi que les consommateurs sont souvent peu informés des risques liés à leur consommation et se fient principalement aux informations provenant de leur dealer.

De plus, l'**étude de Tanner-Smith (2005)** indique que les comprimés d'ecstasy analysés contiennent souvent d'autres substances que celles habituellement retrouvées dans ce type de drogue.

Dans son rapport du 16 février 2010, la Cellule Politique Santé Drogues présente une synthèse des résultats des recherches réalisées. Elle conclut que :

² Gregor Burkhardt, "Réponses. Test de comprimés sur le terrain dans l'UE", in, sept-oct2001, n°31

³ Benschop, A., Rabes, M. et Korf, D. (2002), *Pill testing — ecstasy and prevention. A scientific evaluation in three European cities*, Rozenberg Publishers Amsterdam.

- Le testing des drogues illicites permet une meilleure compréhension et approche des styles de la consommation de drogues et la composition des produits. Ces deux aspects sont reconnus comme un enjeu important en matière de santé publique.
- L'EWS, mis en place lorsque des produits suspects sont identifiés lors de l'analyse des drogues, contribue lui aussi à une meilleure diffusion de l'information auprès des usagers de drogues mais aussi de la population générale. De plus, il s'agit d'une analyse des échantillons provenant en partie des usagers de drogues, garantissant d'être au dernier maillon de la filière. En d'autres termes, il s'agit d'analyses du « produit fini ». Aussi, le nombre d'échantillons analysés devrait être multiplié, augmentant ainsi le nombre d'informations disponibles pour l'EWS.
- Le testing des drogues illicites permet donc une meilleure compréhension du marché et des consommations.
- Le testing des drogues illicites permet de rentrer en contact avec des groupes cibles réfractaires à l'offre de soins existante.
- Le testing des drogues illicites permet aux professionnels en matière de santé d'avoir une approche pédagogique, basée sur le produit tel que consommé par l'utilisateur.
- Le testing des drogues illicites diminue les risques liés à la consommation de substances psychoactives grâce au contact avec le professionnel en matière de santé. Néanmoins, il faut veiller à ce que le testing ne soit pas considéré comme une labellisation du produit.
- Le manque de régularité et de pérennité du testing est un frein important à son impact sanitaire
- le manque de cadre clair et de contexte politique cohérent (santé/justice) rendent l'utilisateur méfiant et donc moins réceptif aux effets précités.

4. LE TESTING AU REGARD DES PRINCIPES JURIDIQUES

Les politiques et éléments juridiques aux niveaux régional, national et international analysés par Christine Guillain (juriste et assistante aux FUSL et à l'ULB) montrent que **le Testing s'inscrit dans les politiques définies** mais ne fait l'objet d'aucune réglementation en Belgique. L'absence de fondement légal n'en interdit pas pour autant son utilisation à condition qu'elle soit compatible avec les règles de droit existantes. Il convient donc d'encourager les accords entre les acteurs concernés afin que les pratiques de *Testing* puissent s'opérer dans les meilleures conditions à l'abri de poursuites pénales.

5. LE TESTING AU REGARD DE LA POLITIQUE BELGE

« Dans son Avis, rendu le 16 février 2010, la Cellule Politique Santé Drogues note que le testing des drogues illicites doit être compris comme une **démarche visant prioritairement la réduction des risques**.

D'une manière générale, le testing des drogues illicites s'inscrit **dans le cadre de la note politique du gouvernement fédéral** relative à la problématique de la drogue de janvier 2001, notamment via « une diminution des problèmes physiques et psychosociaux ».

La Déclaration Conjointe, intitulée 'Une politique globale et intégrée en matière de drogues pour la Belgique', approuvée par la Conférence Interministérielle Drogues de 25 janvier 2010 mentionne la réduction des risques comme un des piliers de la politique belge en matière des drogues.

Cette Déclaration mentionne également **l'Early Warning System (EWS)**. Ce système permet d'identifier les nouvelles tendances en matière de consommation de drogues ainsi que la

composition des produits utilisés et doit se baser sur des résultats d'analyses, effectuées régulièrement, des échantillons fournis tant par la justice que par les acteurs et usagers sur le terrain. Le testing des drogues illicites s'inscrit également dans la logique de la **politique d'autres pays européens** au vu des diverses initiatives de « drugtesting » ou « testing des drogues » réalisées chez nos voisins comme par exemple la Suisse et les Pays-Bas. »

Madame LAANAN, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Communauté française⁴

« *Le testing de pilules est une action de réduction des risques santé.*

- *Le testing est un bon outil d'approche du public des consommateurs et ses usages (monitoring des nouvelles substances et nouveaux usages).*
- *Le testing a une valeur pédagogique.*
- *Le testing a des incidences sur la consommation*
- *Le testing contribue de manière significative au système d'alerte précoce (EWS).*
- *L'EWS sur le lieu de consommation informe de la substance réellement consommée par l'utilisateur (après transformation et ajout d'excipients divers), contrairement à l'EWS basé sur des saisies douanières qui identifient des produits « bruts ».*

Vu les priorités en assuétudes du programme quinquennal de promotion de la santé de la CF concrétisées au sein du PCO, le testing constitue une réelle plus-value, pour autant qu'il soit accompagné d'un travail d'information, de mise en garde et de conseils de réduction des risques auprès du public. Seul ce travail peut légitimer la pratique du testing. »

Madame Tillieux, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Région wallonne⁵

« *Le testing de pilules en milieu festif constitue un des outils contribuant à la réduction des risques santé qui doit, à ce stade, être pratiqué dans un cadre clair et à titre expérimental, permettant une évaluation externe.*

Les arguments évoqués ci-dessous permettent de corroborer cette position.

Tout d'abord, les professionnels du secteur ont établi un consensus selon lequel le testing en milieu festif constitue un outil de prévention qui permet d'atteindre un public-cible ne se considérant habituellement pas comme demandeur de soins spécifiques. Cet outil permet de réduire les risques auxquels s'expose ce public. Plus précisément, les données actuelles issues de diverses études et expérimentations de terrain montrent que le testing en milieu festif présente les plus-values suivantes :

- *il atteint un public spécifique habituellement réfractaire à l'offre de services existante ;*
- *il est l'occasion de communiquer une information perçue, le plus souvent, comme objective et comme porteuse d'un message d'alerte par les consommateurs ;*
- *il informe les professionnels de la santé des effets de certaines substances utilisées par les usagers et par conséquent, il rend compte des tendances du marché des drogues ;*
- *il renforce les systèmes d'alertes précoces qui contribuent à une meilleure diffusion de l'information auprès des usagers de drogues mais aussi de la population générale.*

Par ces plus-values, le testing en milieu festif contribue incontestablement à une politique de réduction des risques. Par ailleurs, il convient de poursuivre et d'aboutir à une évaluation rigoureuse du testing, de façon à déterminer ses avantages et ses inconvénients.

A ce stade, la Région wallonne soutient en conséquence la poursuite de l'implémentation de l'outil, en milieu festif, par l'opérateur et ce, à titre expérimental et pour autant qu'il soit toujours accompagné d'un travail d'information, d'alerte et de conseils. Il s'agit, in fine, d'atteindre l'objectif global qui est, sans conteste, de limiter les risques liés à la santé. »

⁴ Avis, rendu le 16 février 2010, par la Cellule Politique Santé Drogues

⁵ op.cit

Monsieur Cerexhe, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, de la recherche scientifique, du Commerce, du Commerce extérieur, de la Santé, de la Formation des classes moyennes et de la Fonction publique de la Région de Bruxelles-Capitale⁶

« La Commission communautaire française estime que :

Vu le large consensus existant parmi les professionnels du secteur d'aide et de soins en matière de toxicomanie en Belgique francophone attesté par deux documents :

- l'avis conjoint des Fedito bruxelloise et wallonne du 18 avril 2005, estimant que « Le testing constitue la pièce centrale autour de laquelle s'agence un dispositif plus vaste d'accueil, d'information et d'orientation des usagers de drogues de synthèse.

- la note constitutive de la plate forme de Réduction des Risques, constituée de différentes institutions francophones (Modus Vivendi asbl, Fédérations d'institutions pour Toxicomanes (FEDITO) wallonne et Bruxelloise, Liaison antiprohibitionniste, Ligue des Droits de l'Homme,...).

Vu les résultats de l'évaluation quantitative menée par Promes (Ecole de Santé Publique de l'ULB) quant au projet de pill testing réalisé par l'asbl Modus Vivendi.

Vu que le projet actuellement mis en œuvre est limité à un public cible précis – le milieu festif- et est conçu comme un outil d'approche de ce public qui ne se considère pas à priori comme demandeur de soins spécifiques.

Vu qu'un système est mis en place au sein de Modus Fiesta (l'un des lieux d'activités de Modus vivendi) pour organiser le relais vers 3 services actifs en matière de toxicomanies.

Vu que le projet actuellement mis en œuvre contribue à l'obligation qui découle de la Décision 2005/387/JAI du Conseil européen relative à l'échange d'informations, à l'évaluation des risques et au contrôle des nouvelles substances psychoactives, instituant le système d'alerte précoce européen sur les produits en circulation,

Vu que la participation des lieux festifs au label de qualité Quality Nights, mis en place par la Commission communautaire française, est entre autres conditionnée par la participation aux campagnes d'alertes ainsi produites et ce dans le souci d'éviter les accidents fatals,

La Commission Communautaire Française estime qu'il faut permettre à l'opérateur actuellement concerné de poursuivre son action, qui est actuellement menée à un stade expérimental.

La Commission Communautaire Française souhaite par ailleurs une plus grande implication de l'ISP⁷ dans l'analyse des produits et le traitement des données, et ce afin de garantir l'efficacité du dispositif. »

6. LES EXPERIENCES SIMILAIRES EN EUROPE

Au niveau européen, le *Testing* de produits est pratiqué dans différents pays depuis plus de dix ans :

Pays-bas : Drug information and Monitoring (DIMS)

Autriche : Chek It

Suisse : Streetwork (Ville de Zurich)

France : Techno Plus et Médecins du Monde

Espagne : Energy Control et Ailaket

Portugal : Apdes – Chek In

Belgique : Modus Vivendi

⁶ Op,cit

⁷ Institut scientifique de la santé publique/Wetenschappelijk
Instituut Volksgezondheid
Rue Juliette Wytzman 14
B-1050 Bruxelles/Brussel

L'exemple le plus illustratif est le réseau DIMS (Drug Information and monitoring system) aux Pays-Bas qui compte 26 sites de *Testing* répartis dans l'ensemble du pays.

7. L'EXPERTISE DE MODUS VIVENDI

-**Depuis plus de quinze ans** Modus Vivendi développe pour les usagers de drogues, avec leur participation et celle de nombreux partenaires, des projets visant à réduire les risques liés à cet usage et à promouvoir leur santé. Les actions de réduction des risques spécifiques au milieu festif se sont développées depuis 1996.

-Dans le cadre des activités en milieu festif, Modus Vivendi a développé une pratique de **réduction des risques incluant l'analyse de produits depuis 1998**.

-En juin 2002 Modus Vivendi a ouvert à Bruxelles un « Lieu d'accueil, d'information, et d'orientation pour usagers de drogues festives » : **Modus Fiesta**.

-Modus Vivendi a développé et coordonné jusqu'en 2009 un projet de diffusion d'information de réduction des risques en milieu festif en Communauté française, projet baptisé « **Drogues, risquer moins** ». A Bruxelles, la majorité des interventions sont menées directement par Modus Vivendi.

-Deux **recherches-actions** ont été menées en lien avec l'usage de drogues festives : Recherche-action à Bruxelles sur la pertinence d'une intervention de réduction des risques dans les lieux festifs⁸ et une enquête exploratoire menée à Bruxelles sur l'usage problématique de NDS⁹.

-Depuis 1999, Modus Vivendi participe à un **réseau international** d'organismes pratiquant le testing, initié par l'OEDT et qui vise à l'échange d'expertise et l'amélioration des systèmes locaux par l'échange d'informations. Participation au réseau Européen BASICS (Réseau européen de travail communautaire en milieu festif) en tant qu'expert extérieur. Depuis 2004, à la Plate-Forme Safer Nightlife du projet Democracy, Cities and Drugs. Participation à plusieurs réunions d'experts auprès de l'OEDT sur les interventions en milieu festif et leurs évaluations.

-Dans le cadre de l'asbl EUROTOX Modus Vivendi a participé à une recherche publiée en 2002 par G. Hacourt et al. « **Ecstasy. Pilules sans ordonnances** », L'Harmattan, Paris, 2002. et un résumé publié en 2003. Modus Vivendi participe également aux activités du sous-point focal, et plus particulièrement au système d'alerte précoce et de tendances émergentes.

-Modus Vivendi est souvent appelé à participer à des **comités d'accompagnement de recherches** centrées sur la question de l'usage des drogues de synthèse. Dans ce cadre, Modus Vivendi a participé au « groupe franco-belge des politiques de réduction des risques et des pratiques transfrontalières liées à l'usage de produits licites et illicites » mis en place par le CLERCE¹⁰ et également au comité d'accompagnement d'une recherche d'évaluation des campagnes d'« Early Warning » mise en place par la KUL et l'ULB dans le cadre de la Politique Scientifique Fédérale.

-Modus Vivendi est le créateur et le coordinateur du **Label Quality Nights**, Label de Qualité pour les lieux de fêtes, à Bruxelles (depuis 2007) et en Région Wallonne (depuis 2009). Modus Vivendi est également le coordinateur de Party+, le Réseau Européen des Labels de Bien-être en milieu festif.

-Depuis 2008, Modus Vivendi fait partie du groupe **TEDDI (Trans European Drug Information)** qui constitue une base de donnée européenne reprenant des résultats d'analyse, des rapports sur les

⁸ « Recherche Action sur la pertinence d'une intervention de réduction des risques dans les lieux de sorties bruxellois », Modus Vivendi, Bruxelles, 2000, Carnet du risque n°35

⁹ Carnet du risque n°38 : [Usages problématiques de drogues de synthèse: premières explorations des demandes et offres de prise en charge, Myriam Monheim & Sandra Van Vreckem \(CAW Mozaïek - Adzon\), Dominique Werbrouck et Catherine Végairinsky \(CLPS de Bruxelles\), Florence Vandendorpe, Catherine Van Huyck, David Leclercq et Fabienne Hariga \(Modus Vivendi\), Bruxelles, août 2002](#)

<http://www.modusvivendi-be.org/downloads/carnet38.doc>

¹⁰ Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques

nouvelles tendances de consommation et les nouvelles substances, des standards de méthodologies d'analyse et d'information sur les produits, des exemples de bonne pratique, des résultats d'évaluation et des rapports annuels sur l'analyse de substances psychotropes.

-L'équipe du projet a entre 1 et 15 ans d'expérience au sein de l'ASBL.

BIBLIOGRAPHIE

-www.democitydrug.org/safernightlife

-www.trimbos.nl

-www.safeparty.ch

-www.checkyourdrugs.at

-www.drugchecking.eu

-www.ofdt.fr

-www.erowid.org

-www.energycontrol.org

-www.eve-rave.net

-Kriener H. and col., "An inventory of on-site pill-testing interventions", European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, Lisbon, 2001.

-Burkhart, G., « Test de comprimés sur le terrain dans l'UE », Drugnet Europe, Lettre d'information bimestrielle de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanes, n°31, septembre-octobre 2001.

-Benschop A., Rabes M., Korf D., « Pill testing, Ecstasy & prevention – A scientific evaluation in three european cities », Rozenberg Publishers, 2002.

-Guillain C., juriste et assistante aux FUSL et à l'ULB : « La pratique du testing d'ecstasy au regard des principes juridiques ». 2002.

-Hacourt G., Pilules sans ordonnances. Eurotox. L'Harmattan. septembre 2002.

-Bastin P., Dal M., Hariga F. Pilules sans ordonnance. Une enquête ethno-épidémiologique auprès des usagers de nouvelles drogues de synthèse. Synthèse et recommandations. Eurotox, Bruxelles, 2003.

-Prevtech, « Drogues de synthèse : nouvelles tendances de consommations », 2004.

-Leclercq D., « Réduction des risques et analyses de pilules: Etats des lieux en Communauté française », Modus Vivendi, Carnet du risque n°45, 2005.

-Houïoux, G., Favresse, D., Desmet, P. & Piette, D., « Réduction des risques avec analyse de nouvelles drogues de synthèse : évaluation », ULB Promes, 2006.

-Tanner-Smith E.E., "Pharmacological content of tablets sold as "ecstasy": Results from an online testing service", Drug and Alcohol Dependence 83, 2006.

-Schrooten J., "Vereniging voor Alcohol- en andere Drugproblemen, Pill Testing Dossier", VAD, 2003 & 2007.

-Huberty C., Favresse D., « Evaluation des actions de réduction des risques dans le cadre des activités de testing menées par l'ASBL Modus Vivendi : rapport de recherche », ULB Promes, 2010.